

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1463

AMENDEMENT

présenté par
M. Rodwell

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à légaliser le suicide assisté et l'euthanasie, deux réalités désignées ici par l'expression « aide à mourir ». Or, envisager de légaliser le suicide assisté comme l'euthanasie n'est pas opportun, notamment dans la mesure où le développement des soins palliatifs en France reste insuffisant.

Cet amendement vise donc à supprimer cet article.